

Comité de Direction

District Meurthe-et-Moselle de Football

Réunion électronique du lundi 26 août 2024

Membres consultés :

Mme SONTOT Noëlle

MM. BIANCALANI Maurice, DI BENEDETTO Vito, GROSJEAN Frédéric, LEGGERI Gauthier et LEROY Yann

Retour dossier d'appel – Longuyon E.S.

Suite à l'appel du club de Longuyon auprès de la commission régionale contre la décision du comité de direction du District refusant l'accession de leur équipe seniors 2 de D1 en D2, le bureau du comité de direction prend connaissance des différents documents.

Considérant que, pour sa prise de décision initiale, le comité de direction s'est référé au classement de la sportivité généré de manière informatique par Foot 2000,

Considérant, après vérification, que le paramétrage informatique du challenge de la sportivité, indique que pour le calcul du classement, les matchs joués, hors forfait(s) sont pris en compte,

Considérant l'article 3.7. du règlement du challenge de la sportivité : *Le classement s'établit de la manière suivante : chaque équipe se voit attribuer une note obtenue par le calcul suivant : total des points de pénalité obtenus au titre de la saison considérée divisé par le nombre de matches effectivement joués,*

Considérant que dans le règlement du challenge de la sportivité, aucune autre précision n'est apportée concernant la prise en compte des rencontres en cas de forfait général d'une équipe,

Considérant que l'équipe de Longuyon 2 a bien joué les deux rencontres contre Gorcy-Cosnes 1 avant que cette dernière ne soit déclarée forfait général (rencontre aller le 1^{er} octobre 2023, rencontre retour le 17 mars 2024),

Considérant qu'en l'absence de précisions, il convient de prendre en compte ces deux rencontres et donc que le nombre de matchs effectivement joués par l'équipe de Longuyon 2 est de 21 et non de 19,

Considérant que le coefficient final est de 3,52 et donc inférieur à la note de 3,75,

Considérant que l'équipe de Longuyon 2 remplit toutes les conditions d'accessions et qu'elle était en position d'accéder à l'issue des mouvements 23-24,

Le bureau du comité de direction décide d'autoriser l'accession de Longuyon 2 de D2 en D1 pour la saison 24-25 avec une intégration dans le groupe C de D1 qui sera composé de 13 équipes.

Yann LEROY, Président